

<http://ugtg.org/spip.php?article1719>



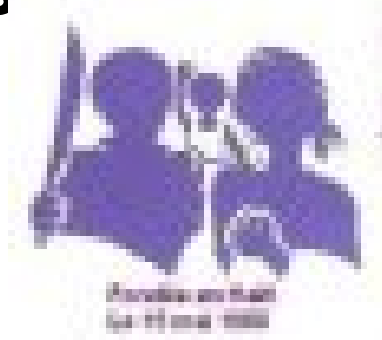
HAITI : le combat pour les droits ouvriers continue...

Lettre de Fignolé Saint Cyr, secrétaire général de la CATH

à l'EIT

Date de mise en ligne mardi 14 février 2012

- Actualité -



Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Une lettre de Figolé Saint Cyr, secrétaire général de la Centrale autonome des travailleurs haïtiens (CATH) à l'Entente Internationale des Travailleurs et des Peuples (EIT)

Salut chers camarades,

Voici quelques nouvelles du combat que nous menons ici, en Haïti, pour la réintégration de nos deux camarades, Dieubenite et Bien-Aimé, licenciés de la zone franche de Ouanaminthe pour activité syndicale et des six autres, membres du syndicat SOTA, eux aussi licenciés pour activité syndicale dans une autre zone franche de Port au Prince.

Je dois en premier lieu vous informer que ces six syndicalistes de SOTA ont été réintégrés. C'est un premier résultat de la bataille que nous menons pour imposer le respect des lois du travail et des conventions de l'OIT.

Cependant, malgré les protestations, ici en Haïti, et à l'échelle internationale, se traduisant par de nombreux messages dont nous remercions l'Entente internationale des travailleurs et des peuples et les organisations ouvrières qui nous les ont adressés, nos deux camarades n'ont, eux, toujours pas été réintégrés. Vous pouvez imaginer la terrible situation dans laquelle ils se trouvent ainsi que leurs deux familles.

Sur le plan syndical, le dossier suit son cours. *Better work* (*) va mener une enquête sur le terrain d'ici la deuxième semaine de février, de la même façon qu'il a procédé pour contribuer à la réintégration des six de SOTA.

Entre temps, la situation continue d'être très difficile dans ces bagnes ouvriers que sont les zones franches en Haïti.

Le 2 janvier dernier, un accord verbal avait été trouvé entre le patron et le syndicat SOTA de Ouanaminthe. Selon cet accord, tous les ouvriers devaient travailler et être payés double le 2 janvier, jour normalement de congé.

Or, voilà que deux semaines après, le patron renie cet accord et refuse de payer les ouvriers.

Ceux-ci décident alors de se mettre en grève. A leur demande, le ministère des Affaires sociales s'est rendu sur les lieux. Et, sous la pression des ouvriers, les délégués de SOTA ont demandé des comptes au patron, mais en vain.

Face à cette attitude arrogante et déloyale, des ouvriers ont commencé à lancer des pierres en direction du bureau où se trouvaient l'inspecteur du ministère et certains dirigeants de l'usine qui ont aussitôt ordonné le licenciement des neuf syndicalistes.

Devant cette vague de révocations, tout le monde a peur.

Nous continuons néanmoins à combattre pour faire prévaloir les droits ouvriers et ceux d'un syndicalisme libre et indépendant.

Figolé Saint Cyr Secrétaire général de la CATH.

() Better Work : organisme qui produit des enquêtes pour le BIT. Le dernier rapport de synthèse sur la conformité, réalisé par Better Work Haïti pour le compte du Bureau international du travail (BIT) et publié le 9 juillet 2010, attirait*

l'attention sur ce sujet.